

Compte-rendu de séance du Conseil municipal du mercredi 22 janvier 2014

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, **mercredi 22 janvier 2014 à 21h** sous la présidence du Maire.

Présents :

M. JANTEL, Maire.
Mme SISTERNES, 1^{er} Adjoint
M. GIRAUD, 2^{ème} Adjoint
M. MAZZAGGIO, 4ème Adjoint

Mme BOUCHER.
MM. AUBERTIN, AYLING, MORENO, PEREZ et ROUSSILLON (à 21h20)

Absents excusés :

Mme DE HARO (Procuration à Mme SISTERNES).
M. LOPEZ
M. ROLLAND (Procuration à M. JANTEL).

Secrétaire de séance : Mme SISTERNES

Rédacteur : Mme SISTERNES

Début de séance : 21h

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal a été approuvé à l'unanimité des présents à ce conseil par vote à main levée.

Ordre du jour

• Délibérations

- Approbation de la modification du P.O.S (Lycée « Bonne Terre », zone IINA lieudit « Le PERUSSAS » et « ZAC des FLABEGUES ».

Lors du Conseil municipal du 20 février 2013, le Conseil municipal avait donné son accord à la modification du POS citée ci-dessus. Les démarches ayant été faites en ce sens et l'enquête publique ayant obtenu un avis favorable. M. le Maire demande, comme il se doit, au Conseil municipal d'approuver cette modification pour terminer la procédure.

Renseignements complémentaires pris, le Conseil municipal approuve cette modification du POS à l'unanimité des Présents et Représentés.

- Dépôt de dossier de **D**éclaration d'**U**tilité **P**ublique (D.U.P) de l'Espace « BELLEVALIA».

Concernant le projet dit « Espace BELLEVALIA », M. le Maire rappelle que deux parcelles ne sont pas maîtrisées par l'Aménageur. Pour cela, il demande aux élus de l'autoriser à déposer un dossier de **D**éclaration d'**U**tilité **P**ublique (DUP) et un dossier de cessibilité sur ces dites parcelles afin d'acquérir la totalité de l'assiette foncière pour pouvoir poursuivre l'ensemble de ce projet.

Il précise que, selon la règle, le « service des Domaines » de la Trésorerie générale donne une estimation domaniale du coût des parcelles qui peut servir de repère à M. le Juge de l'expropriation pour prendre sa décision.

Il ajoute que, si la DUP est menée à bien, les propriétaires concernés sont exonérés de Plus-Values ainsi que la totalité des propriétaires de la zone.

Il termine en soulignant que cette démarche ne bloque en aucun cas la procédure à suivre pour poursuivre cet aménagement.

Renseignements complémentaires pris, le Conseil autorise M. le Maire à déposer un dossier de DUP sur ces deux parcelles et à effectuer toutes les démarches nécessaires sur le sujet à l'unanimité des Présents et des Représentés.

- Contrôle des Poteaux « Incendie »

Plusieurs communes du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault (SIEVH) ont demandé à celui-ci de réaliser la vérification annuelle des caractéristiques techniques des « Hydrants » (Bornes INCENDIE).

Pour cela, il propose à l'ensemble des communes cette prestation sous forme de convention. Cela comprend le contrôle et sa gestion, le placement et la maintenance. Le coût de chaque prestation est établi sur une base proposée dans la convention.

Si celles-ci sont favorables, il est nécessaire qu'elles prennent une délibération en ce sens.

M. le Maire propose donc de signer cette convention avec le SIEVH pour permettre une sécurisation maximum et un fonctionnement optimal des bornes.

Après discussions, le Conseil accepte la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer cette convention à l'unanimité des Présents et Représentés.

- Convention avec le centre aéré de Pézenas

M. la Maire rappelle aux élus que les enfants de Tourbes ont la possibilité de s'inscrire au centre de loisirs de Pézenas. La contribution demandée aux parents est la même que celle des Piscénois. Par contre, chaque année, la Municipalité de Pézenas demande à la commune de Tourbes, par convention, une participation supplémentaire aux frais de fonctionnement. Cette année, elle est encore dans la limite de 3€02 par demi-journée et par enfant.

M. le Maire demande aux élus l'autorisation de signer cette convention pour 2014.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer cette convention à l'unanimité des Présents et Représentés.

Il rajoute que le coût total de la participation de la Commune en 2013 a été de l'ordre de 1.500€.

- Projet de « stagiairisation » d'une employée

Au précédent Conseil municipal (Voir compte-rendu du 18 décembre 2013), M. le Maire soulignait la constante progression de l'APC.

Celle-ci est bien sûr un signe fort de la mobilisation des Tourbains, de l'attractivité de notre nouvel établissement mais aussi de la compétence professionnelle et de l'accueil de qualité de l'employée en place depuis 7 ans en CDD et, depuis peu, en CDI non titulaire. Pour ces raisons-là, M. le Maire propose de la nommer stagiaire à partir de mars 2014 en vue d'une titularisation en 2015. A toutes fins utiles, il souligne que la Poste prend en charge son salaire.

Après discussions, le Conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire à la majorité des Présents et Représentés par 10 voix «Pour» et 2 abstentions.

- Modification de l'I.A.T pour un employé.

L'I.A.T de M. Sébastien DEJEAN doit être recalculée en raison de sa réintégration dans son poste à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2014. Il est nécessaire de délibérer pour valider ce nouveau calcul. M. le Maire demande donc au Conseil l'autorisation de faire le nécessaire en ce sens.

Le Conseil autorise M. le Maire à effectuer cette démarche à l'unanimité des Présents et des Représentés.

- Baux emphytéotiques de la « Place des Trois Porches » et de la « Porte à bossages »

Un exemplaire des baux emphytéotiques et du règlement intérieur concernant la Porte à bossages ayant été envoyé aux élus pour consultation avant cette réunion, M le Maire rappelle brièvement les termes des documents et demande au Conseil l'autorisation de les signer.

Celui-ci autorise M. le Maire à signer ces baux emphytéotiques et le règlement intérieur de la Porte à Bossage à l'unanimité des Présents et Représentés

- Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour l'église Saint Saturnin et de la Place des Trois Porches

Monsieur le Maire rappelle les études « diagnostic » et « Avant- Projet Sommaire » (APS) sur la Place des 3 Porches de TOURBES et l'église SAINT SATURNIN confiées à Monsieur FIORE, Architecte du Patrimoine (Voir les comptes-rendus des Conseils municipaux du 15 mai 2013 et du 20 novembre 2013).

Il précise que l'ensemble de ces travaux est éligible auprès de la DRAC et qu'un dossier de demande de subvention peut donc être déposé. Pour cela, il faut que le Conseil délibère.

Celui-ci accepte et autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC à l'unanimité des Présents et Représentés.

- **Sonorisation de l'église Saint Saturnin**

La Paroisse désirant changer la sonorisation de l'église, elle a demandé un devis à une société spécialisée dans ce genre de travail.

Elle propose que la Municipalité prenne à son nom ce devis et que la Paroisse participe aux travaux à hauteur du devis hors taxe ; ce qui ne grève en rien le budget de la Commune, libre à la Municipalité de participer, si elle le désire, selon ses possibilités.

Après discussions, le Conseil est favorable à cette démarche à condition qu'une procédure de marchés soit engagée (3 devis) à l'unanimité des Présents et Représentés.

- **Questions diverses.**

- M. le Maire a développé les sujets suivants :

- L'équipe de mathématiques du collège « Jean BENE » organise un voyage culturel à Paris s'inscrivant dans le cadre « Histoire des arts et Mathématiques ». Ce voyage a été proposé à 48 élèves de 3^{ème} et 4^{ème} parmi les élèves inscrits au club de mathématiques dont 10 élèves tourbains. Le coût par élève est, à ce jour, de 288 euros. Cette équipe demande une aide financière de la part de la Commune pour diminuer le prix du voyage.

Après discussions, ce courrier manquant de précisions et de renseignements, le Conseil n'est pas favorable à cette aide par 8 voix « contre », 1 voix « pour » et 3 abstentions.

- Gérée par l'association régionale « BTP CFA Languedoc Roussillon », l'association « BTP CFA » de l'Aude accueillant des apprentis du Bâtiment préparant un CAP sollicite le soutien financier de la Commune pour participer activement à l'amélioration des conditions d'accueil et de sécurité des apprentis. Elle nous précise qu'un apprenti inscrit dans leur établissement habite notre Commune.

Comme cela a toujours été la règle, le Conseil n'est pas favorable à accorder des subventions à quelque association que ce soit non domiciliée sur la Commune étant donné le nombre très important de sollicitations tout au long de l'année.

- Depuis 5 ans, afin de permettre de faire des économies sur le coût élevé du traitement des boues de la station d'épuration, M. Gérard BERNADOU autorise la Commune à entreposer les outres contenant des boues sur son terrain cadastré AL N°195 situé lieu dit « Les FLABEGUES ».

Désirant le vendre, M. BERNADOU précise que, si la Municipalité lui fait une offre d'achat à un prix raisonnable, elle en aura l'exclusivité.

M. le Maire précise que, lors du dernier conseil communautaire, il a proposé à la Communauté des Communes l'achat éventuel de cette parcelle contiguë à la zone hôtelière située dans la continuité de celle-ci, ce qui pourrait améliorer l'accès au village.

Le Conseil communautaire a émis un avis favorable sur le principe en attendant d'engager les discussions avec le propriétaire. M. le Maire se charge d'en parler à nouveau lors de la prochaine réunion de bureau.

- L'assemblée délibérante d'Hérault Energies a attribué à la Commune une aide financière de 14.625,78€ pour l'opération « Eclairage Public » concernant l'aménagement de l'Esplanade « René GIRAUD » dans le cadre du projet « Cœur de village »

- Suite aux infractions commises à l'A.P.C, M. le Maire a porté plainte et des empreintes ont été relevées sur site pour investigation. Un renforcement des ouvertures est à l'étude.

- A la demande d'un élu, M. le Maire confirme au Conseil que le contrat du gérant du restaurant de la cave ne sera pas renouvelé. Des renseignements supplémentaires lui ayant été demandés, il précise que c'est aux responsables de la cave de les informer.

- Un cheminement piétonnier sera réalisé le long de l'Esplanade René GIRAUD par la pose de barrières entre les platanes, laissant tout de même des places de stationnement le long de la route départementale à l'attention des visiteurs du restaurant et hôtel « La Maison »

De même, des barrières ont été posées, enlevées par des « travailleurs de la nuit » et remplacées par les services communaux à l'angle de la route de Caux pour assurer la sécurité des usagers et des piétons.

➤ Mme SISTERNES informe les élus que la CCPT, ayant la compétence «Enfance- Jeunesse », organise pendant les vacances d'hiver et de printemps les parties « théorique » et « approfondissement » de la formation BAFA pour les agents territoriaux concernées détachées au scolaire et périscolaire afin qu'elles soient opérationnelles à la rentrée 2014/2015.

Celles-ci se dérouleront sur son territoire, en l'occurrence à VALROS. Elles ont respectivement un coût de 265€ et 245€.

Elle propose que la Commune prenne en charge son financement dans le cadre de leur formation de travail pour les quatre agents concernées soit un coût de 2.040€.

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité des Présents et Représentés.

➤ Des élus font remarquer que les rues du centre du village sont toujours aussi « envahies » d'excréments de chiens. M. GIRAUD leur répond qu'elles sont nettoyées régulièrement mais que le manque de civisme de certains habitants est incontrôlable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **22h45**